

# Quizz en ligne ADOC Lorraine

## « Testez vos connaissances sur le droit des données de la recherche ! »

### Préambule

Le quizz en ligne organisé par l'atelier de la donnée ADOC Lorraine, intitulé « Testez vos connaissances sur le droit des données de la recherche ! » et désigné ci-après « le Concours », est organisé par la Direction de la Documentation de l'Université de Lorraine, désigné ci-après par « l'Organisateur ».

### Article 1 : Présentation du concours

#### 1.1. Thème du Concours

Afin de permettre aux participants de la Love Data Week de l'Université de Lorraine de tester leurs connaissances sur le droit des données de la recherche, la Direction de la Documentation organise un quizz en ligne comprenant dix questions.

Les réponses à ces questions pourront être obtenues en participant aux ateliers en ligne organisés du 10 au 14 mars 2025 ou en consultant la documentation disponible sur le site « Science Ouverte à l'Université de Lorraine ».

La liste des lauréats sera fournie au sein d'un article Factuel publié après la fin de la Love Data Week.

#### 1.2. Durée du concours

Le Concours se déroulera du 10 mars (9h) au 14 mars 2025 (17h00).

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de sa volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le Concours. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

#### 1.3. Participation

Le Concours est ouvert à tous les membres de l'Université de Lorraine.

#### 1.4. Accessibilité

Le Concours se déroule de manière exclusivement dématérialisée, via internet, grâce à l'outil Wooclap : <https://app.wooclap.com/LDW2025>.

### Article 2 : Modalités de participation

Le Concours porte sur une série de dix questions basées sur les thématiques des ateliers en ligne de la Love Data Week 2025 de l'Université de Lorraine, auxquelles le participant répond à son propre rythme.

Tout participant ne peut participer qu'une seule fois.

Afin de concourir, tout participant doit se créer un compte sur l'application Wooclap via le CAS de l'Université de Lorraine. Lorsque le participant se connectera à l'événement « Testez vos connaissances sur le droit des données de la recherche ! », il indiquera ses nom et prénom avant de répondre au questionnaire. Les informations suivantes seront nécessaires pour participer :

- Nom et prénom
- Adresse email

L'envoi de ces informations et la participation au Concours valent acceptation du présent règlement.

Toute transmission d'informations incomplètes, erronées ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de son auteur du Concours.

Chaque adresse email ne peut être affectée qu'à un seul participant.

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité.

Les participations au quizz par des personnes anonymes ou accompagnées d'informations incomplètes ne seront pas recevables.

Une fois le Concours lancé, aucune réclamation ne pourra être recevable et l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Tout personnel ou étudiant de l'Université de Lorraine, acceptant le présent règlement, peut participer au Concours.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice.

### **Article 4 : Date limite d'envoi des participations**

Les réponses au quizz pourront être apportées jusqu'au 14 mars 2025 (17h00).

Les réponses reçues au-delà du 14 mars 2025 à 17h00 ne pourront être prises en compte et ne seront donc pas acceptées pour le Concours.

### **Article 5 : Les lauréats**

Les 10 premiers participants ayant obtenu un sans-faute remportent le Concours. Dix lauréats seront désignés à l'issue du Concours et remporteront les prix.

### **Article 6 : Prix**

Les lauréats remporteront une gourde en verre munie de son pochon ainsi qu'un sachet de graines aux couleurs de l'atelier de la donnée ADOC Lorraine.

### **Article 7 : Notification des gains aux lauréats**

Dix lauréats seront récompensés pour cette édition. Ils seront informés par email des résultats à partir du 17 mars 2025. Les lauréats devront se manifester par retour de mail avant le 28 mars 2025, sans quoi, les gains seront perdus.

### **Article 8 : Connexion**

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour se protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

## **Article 9 : Acceptation et modification du règlement**

La participation à ce Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et des règles de déontologie sur Internet ainsi que des lois et règlements applicables aux concours par les participants, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

## **Article 10 : Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux clauses de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD), notamment en matière du respect des droits d'accès, de rectification et d'opposition. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent, en application de la Loi précitée, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données les concernant.

Les données nominatives ne feront pas l'objet d'une transmission à un tiers. Elles seront supprimées une fois le concours achevé.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée au DPO de l'Université de Lorraine : [dpo-contact@univ-lorraine.fr](mailto:dpo-contact@univ-lorraine.fr)

## **Article 11 : Dépôt de règlement**

Le règlement du Concours peut être consulté et imprimé à tout moment depuis la page « Quiz : règlement du jeu » du site <https://ldw25-lorraine.sciencesconf.org/resource/page/id/5>

Ce règlement peut être modifié au cours de la durée du Concours.

Il ne sera répondu à aucune demande, quelle que soit sa forme (écrite – courrier postal ou mail, téléphonique, etc.) concernant le mécanisme du Concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, pendant le concours ou après la clôture du Concours.

## **Article 12 : Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours, objet des présentes, ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Nancy et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Nancy, le 08 janvier 2025.